

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/III-04

CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN-PLAGE

A l'occasion de notre session pour le vote de la décision modificative n° 2 de 2009, nous avons approuvé le principe de la **réouverture du Centre de Vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage**, à intervenir dès le printemps 2010, pour l'accueil de classes de découverte durant la période scolaire et de groupes (centres de loisirs, associations...) pendant les vacances d'été.

Cette perspective d'ouverture était assortie de la reconduction des dispositifs antérieurs, pour ce qui concernait en particulier les relations avec l'IMEP et ses services.

Dès le vote du budget primitif de 2010, je vous proposais l'ensemble des modalités à mettre en œuvre pour satisfaire à cette perspective de réouverture, ainsi que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux requis de mise à niveau, de sécurité et d'entretien, ainsi qu'à l'acquisition des matériels pédagogiques, sportifs ou d'hébergement indispensables.

Ainsi, les premières classes de découverte tarn-et-garonnaises ont pu être accueillies dès le 3 mai 2010. Pour leur part, des centres de loisirs ont aussi pu profiter de cet établissement et des activités proposées, jusqu'au 20 août, date à laquelle les derniers groupes ont quitté le centre.

Comme je m'y étais engagé dans mon rapport du budget primitif 2010, je tiens à vous **dresser le bilan de cette première saison de fonctionnement en gestion directe** par les services du Conseil Général.

C'est un bilan **très positif** qu'il m'est donné de vous présenter, avec notamment un taux de remplissage important, prouvant tout l'intérêt de cette structure offerte aux jeunes du département et d'ailleurs; une seule semaine non occupée pour les classes de découverte et, de-même, une seule semaine non occupée pour les centres de vacances.

Quelques chiffres significatifs peuvent être donnés à titre d'exemple :

- 1 224 nuitées/enfants assurées pour les classes de découverte (uniquement tarn-et-garonnaises),
- 4 120 nuitées/enfants assurées pour l'accueil des groupes en centre de vacances,
- soit un total de **5 344 nuitées/enfants** assurées pour la période d'ouverture de mai à août 2010,
- un budget de fonctionnement de l'ordre de **174 000 €**, hors personnels de la Base de St Nicolas partiellement redéployés sur le centre de Vacances de Mimizan (50 000 €), pour un montant total **derecettes de 186 000 €**.

Pour la saison 2011, nous bénéficions du recul nécessaire afin d'améliorer le volet pédagogique et les propositions d'activités. En outre, des démarches renforcées envers les structures intéressées nous permettent, aujourd'hui, **d'annoncer des pré-réservations en hausse**, couvrant la période de mars à octobre 2011 de la manière suivante :

- 2 850 nuitées/enfants pour les classes de découverte et 4 450 nuitées/enfants pour les groupes en centre de vacances,
- soit un total de 7 300 nuitées/enfants prévisionnelles,

Soit un équilibre de fonctionnement qui devrait s'établir à **280 000 €**.

Bien évidemment l'élargissement considérable de la période d'ouverture du centre de vacances, assorti de la gestion saisonnière des chalets réservés à la location pour les agents du Conseil Général (en lien avec le Service Social), **engendrent une nécessaire consolidation des modalités de fonctionnement**.

Ces adaptations concernent les trois volets suivants :

- un ajustement des relations contractuelles avec l'IMEP,
- une amélioration des dispositions matérielles et des prestations mobilisées,
- un renforcement des personnels permanents et de la qualification des personnels saisonniers.

L'ensemble de ces points vous sera présenté de manière précise à l'occasion de l'une de nos prochaines sessions, soit lors du débat des orientations budgétaires, soit au moment du vote du budget primitif de 2011.

Je vous propose simplement, à l'occasion de cette réunion, de prévoir les crédits nécessaires à l'engagement de travaux qui devront être réalisés pour l'ouverture de la saison en mars 2011, afin de pallier la nécessité de mise aux normes et d'amélioration du confort thermique et d'isolation, pour l'hébergement des groupes scolaires du printemps :

- mise aux normes sanitaires des installations de production d'eau chaude des bâtiments H nord et central,
- remplacement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium pour le bâtiment central (tranche 1 réalisée en 2011), qui sera poursuivi par la même opération pour le bâtiment H nord (tranche 2 prévue en 2012).

Ces opérations nécessitent d'approuver une augmentation de l'autorisation de programme 2010 de 79 350 €, à l'article 231318, sous-fonction 33, du budget départemental avec en crédits de paiement :

- 27 350 € à la Décision Modificative n°2 de 2010
- 52 000 € au Budget Primitif de 2011

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan de la première saison de fonctionnement en gestion directe par les services du Conseil Général, du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage ;
- Adopte une autorisation de programme de 79 350 € pour l'engagement des travaux suivants qui devront être réalisés pour l'ouverture de la saison en mars 2011 :
 - mise aux normes sanitaires des installations de production d'eau chaude des bâtiments H nord et central,
 - remplacement des menuiseries bois par des menuiseries aluminium pour le bâtiment central (tranche 1 réalisée en 2011), qui sera poursuivi par la même opération pour le bâtiment H nord (tranche 2 prévue en 2012) ;

- Impute la dépense correspondante à l'article 231318, sous-fonction 33, du budget départemental avec en crédits de paiement :
 - 27 350 € à la décision modificative n°2 de 2010,
 - 52 000 € au budget primitif de 2011.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,